



Coup d'œil sur la frontière

**S'informer c'est résister : que
s'est t-il passé en février 2025 à
la frontière franco-italienne ?**



Conditions de traversée

Les **températures ont continué d'être extrêmement basses** pendant le mois de février à la frontière. Pendant la nuit (la majorité des tentatives de traversées sont nocturnes), il n'est pas rare que les ressentis descendent à **-20 degrés** à Montgenèvre, le col frontalier entre l'Italie et la France qu'empruntent la plupart des personnes exilées en ce moment.

Les conditions hivernales mettent quotidiennement **en danger** les personnes qui tentent de traverser la frontière à pied. Pour éviter les contrôles et les refoulements, les personnes exilées empruntent des itinéraires dangereux, au péril de leurs vies. Aux risques de la montagne s'ajoutent l'épuisement, l'hypothermie, la soif, la faim.

En période enneigée, la traversée de la frontière à pied peut durer entre **5 h et 12 h** (depuis le village frontalier italien de Clavière à Briançon). Le tout avec peu ou pas d'équipement adapté à la marche en montagne en hiver (pas de raquettes, bâtons, crampons, etc.), de nuit, sans lampe et avec l'angoisse d'être interpellé.e à tout moment et refoulé.e en Italie par les forces de l'ordre françaises.

A l'approche de la fin de l'hiver, le **manteau neigeux se transforme dangereusement** entre neige dure, plaques de verglas dues à la fonte en journée, quantité épaisse de neige en altitude... La traversée est de fait particulièrement dangereuse.

Contrôles et contexte à la frontière

Alors que nous ne pouvions prédire dès le début de l'hiver si la reprise des refoulements allait ou non s'inscrire dans la durée, nous constatons trois mois plus tard que **le recours aux refoulements est bel et bien redevenu la pratique courante et l'admission sur le territoire l'exception**. Plus grave encore, l'exception réside aujourd'hui dans le respect des droits fondamentaux par la police aux frontières.

Depuis mi-novembre 2024, la majorité des personnes exilées qui se présentent à la police aux frontières de Montgenèvre ou qui se font interpeler en montagne sont refoulées en Italie, **y compris les personnes désirant demander l'asile en France**. Pourtant, qu'elles soient demandeuses d'asile ou non, c'est le droit de toute personne de soumettre une demande d'admission sur le territoire au titre de l'asile ou d'accéder de façon effective aux voies de régularisation pour émettre des demandes aux autorités compétentes. Refouler en Italie des personnes qui souhaitent demander protection sur le territoire français est contraire au droit national et international.

Au-delà des contrôles ciblés et discriminatoires en montagne, nous continuons de documenter **de nombreuses violations de droits** : déni du droit d'asile face à des demandes explicites (parfois même formulées en français), absence d'interprète malgré le droit à l'interprétariat, absence de documents de réadmission, remise aléatoire de procès-verbaux (la majorité des personnes refoulées repartent sans la moindre information) et donc impossibilité d'avoir un accès à des voies recours effectives, défaut d'accès aux soins, entretiens expéditifs, manque d'information sur leurs droits, absence d'avocat.e...

Mises en danger des personnes exilées par les forces de l'ordre

Des solidaires ont été témoins de plusieurs situations de mises en danger particulièrement préoccupantes durant le mois de février, dont :

- **une course poursuite sur un sentier de randonnée abrupte.** Des gendarmes ont couru après deux personnes exilées à plusieurs endroits en aval du col de Montgenèvre, jusqu'à les pourchasser sur un sentier en pente raide, entraînant la chute sur plusieurs mètres de deux personnes traquées.
- **une chasse à l'homme à proximité du Pont d'Asfeld, au bord de falaises** extrêmement dangereuses, de nuit. La traque par les agents de la police aux frontières s'est poursuivie dans les rues de la cité Vauban jusqu'au petit matin. C'est dans ces à-pics de plus de 70 mètres de hauteur, situés à l'entrée de la ville de Briançon que **Mahadi Yusef, jeune homme de 20 ans de nationalité soudanaise a trouvé la mort le 29 octobre 2023** en tentant de rejoindre la France.

Dans sa présentation du plan d'action départemental pour la sécurité pour l'année 2025, le préfet des Hautes-Alpes a fixé 5 priorités, parmi lesquelles la "lutte contre l'immigration illégale et clandestine avec un **renforcement de la présence de la police aux frontières**". Le préfet a également ajouté qu'il souhaitait "assurer un niveau de protection des étrangers en situation irrégulière qui s'exposent à de graves dangers en zone de haute montagne surtout pendant cette période hivernale."

Or, **ce sont les interventions policières** (courses poursuite, nasses, chasses à l'homme) **qui ont été à l'origine de la mise en danger des personnes exilées** et qui menacent leurs vies et leur intégrité physique.

Enième annonce d'une "Force frontière"

Mercredi 26 février, le premier ministre a réuni le Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration (Cici). À l'issue de cette rencontre, il a annoncé un **renforcement significatif des mesures contre "l'immigration illégale"**, et la généralisation du "**recours à la Force frontière**" à "l'ensemble de l'Hexagone".

Dans un communiqué officiel gouvernemental, il est ajouté "Le recours à une Force frontière, expérimenté à la frontière franco-italienne, sera généralisé à l'ensemble des frontières de l'hexagone. La Force frontière reposera sur un état-major national et sur une doctrine d'emploi qui permettra de mobiliser **plusieurs centaines de renforts à nos frontières**, issus de la police, de la gendarmerie, des douanes et des armées, avec la possibilité de faire appel à des réservistes".

Une unité expérimentale avait déjà été lancée à la frontière franco-italienne en juin 2023 dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. Des militaires de l'opération Sentinelle avaient alors été déployés dans notre département.

Rappelons que ces annonces sécuritaires, qui viennent nourrir le fantasme des frontières hermétiques, n'ont **jamais eu l'effet dissuasif escompté auprès des personnes exilées**. Les réelles conséquences de la militarisation des frontières sont **l'augmentation des mises en dangers et des violations des droits** des personnes exilées, ainsi que la **banalisation de la présence de forces armées** aux frontières intérieures.

Plusieurs des précédents gouvernements avaient eux aussi annoncé des "Force frontière", ou *Border force*, rien de nouveau sous le soleil donc.

Entraves à la solidarité et répression

Les forces de l'ordre continuent d'entraver les initiatives solidaires à la frontière, notamment via des logiques d'**intimidation et de harcèlement**. Au mois de février :

- des personnes du collectif maraudes se sont fait contrôler leur identité **5 fois en une seule soirée**. Cette fréquence est loin d'être anodine, elle participe la tentative d'épuisement des personnes solidaires. Pour rappel, le collectif maraudes a pour objectif de réduire les risques liés à la traversée en portant assistance aux personnes exilées en danger dans la montagne, du côté français de la frontière.
- alors qu'elles marchaient à raquettes en pleine journée dans la station de Montgenèvre, 4 personnes solidaires, qui n'avaient pas leurs papiers sur elles lors d'un contrôle d'identité, ont été interpellées puis placées en vérification d'identité au poste de la police aux frontières de Montgenèvre. Deux d'entre elles ont ensuite été placées en garde à vue pendant plusieurs heures.
- **des dizaines de personnes ont été contrôlées en se rendant à la manifestation du 8 février 2025** à Montgenèvre, organisée dans le cadre de la commémoration des mortes des frontières (voir dans les slides suivantes <Mobilisation>). Dans le cadre de ces contrôles, un solidaire s'est vu retirer son permis de conduire pendant 5 jours à la suite d'un test de stupéfiant défaillant. Le dispositif policier était important ce jour là (agent.es de la Police aux Frontières, gendarmerie local, gendarmerie de Gap...). C'est la première fois qu'autant de contrôles sont opérés en marge d'une manifestation de soutien aux personnes exilées dans le Briançonnais. Une mobilisation pourtant pacifique et annoncée. Tous Migrants déplore une nouvelle fois cette tentative d'intimidation et d'entrave à notre liberté de manifester.

Mobilisation

Comme tous les ans, Briançon s'est mobilisé autour de la date du 6 février dans le cadre de la **Commémor'action des mort.es des frontières**, une mobilisation initiée par des familles de personnes mortes et disparues sur les routes de l'exil. L'initiative remplit un double objectif : **rendre hommage** aux personnes mortes et disparues et **dénoncer** les politiques migratoires à l'origine de ces drames.

Pour rappel, au total **16 personnes sont mortes ou ont été portées disparues** à la frontière franco-italienne haute depuis 2018. Sur l'ensemble des frontières de l'arc alpin, on dénombre par mois de 145 décès depuis 2015.

Cette année, la mobilisation à Briançon s'est étalée sur 3 jours :

- un rassemblement d'hommage le 6 février à Briançon ;
- un ciné-débat le 7 février à Briançon autour du film "Un paese di resistenza", en présence de Shu Aiello, co-réalisatrice ;
- une manifestation d'interpellation des forces de l'ordre le 8 février devant la PAF à Montgenèvre.

Pendant les deux rassemblements, nous avons tenu à relayer la parole de personnes exilées qui ont récemment traversé la frontière et qui peuvent témoigner directement des mises en danger en montagne. Des extraits sont à retrouver sur nos réseaux sociaux.

La mobilisation a été l'occasion de reconstruire collectivement le **mémorial des mort.es des frontières** qui avait été érigé l'année dernière puis détruit par la mairie de Briançon. Il est toujours en place sur l'esplanade de la porte de Durance dans la vieille ville de Briançon, sur le chemin du pont d'Asfeld. On compte sur vous pour y ajouter des pierres et des fleurs !

Nous avons rédigé un article exhaustif de ces 3 jours de mobilisation sur notre site, rubrique s'informer > actualités > 2025 > janvier & février.

Accueil et hébergement

L'association **Refuges Solidaires** poursuit sa mission d'accueil et d'hébergement des personnes exilées qui viennent d'arriver à Briançon après avoir traversé la frontière. La structure propose un espace de répit et d'écoute, pour permettre aux personnes de se reposer quelques jours avant de continuer leur chemin dans de meilleures conditions, souvent en direction de plus grandes villes où il leur sera possible d'entreprendre des démarches administratives. Actuellement c'est **le seul lieu d'hébergement d'urgence pour les personnes exilées qui viennent de traverser la frontière à Briançon.**

L'accès à l'hébergement d'urgence sur le territoire français est pourtant un droit fondamental, quelle que soit notre nationalité. Cela relève de la responsabilité et du devoir de l'État de rendre cet accès effectif.

Refuges Solidaires vient directement pallier ce manquement, sans aucune subvention publique, et en promouvant un **modèle d'accueil différent.**

Plus d'informations sur le site de l'association :
www.refugessolidaires.com,

- Le fonctionnement du refuge est possible grâce au travail de dizaines de bénévoles (environ 500 par an), mobilisez vous à votre tour ! >bénévolat
- Pour les besoins en dons >nous aider>dons en nature
- L'association peut poursuivre son travail grâce aux dons individuels >nous aider>faire un don

Santé

L'**Unité Mobile de Mise à l'Abri** de Médecins du Monde et Tous Migrants continue ses activités au sein du collectif maraudes.

Médecins du Monde assure des **permanences** médicales et infirmières ainsi que des temps d'écoute par des psychologues pour les personnes accueillies par Refuges Solidaires. Les interventions sont complémentaires de celles des infirmières de la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du centre hospitalier de Briançon.

Les patient.es souffrent principalement de pathologies en lien avec le parcours migratoire: la traversée de la frontière franco-italienne (courbatures, entorses, plaies et gelures), la traversée de la Méditerranée ou des Balkans et les conditions de vie dans les pays de transit.

Parallèlement, Médecins du Monde continue le travail de **documentation** des pratiques policières à la frontière, en partenariat avec Tous Migrants et l'Anafé.

Pour continuer toutes ses activités, Médecins du Monde cherche des bénévoles (médecins, infirmier.e.s, psychologues...), n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe.

Victoire à la frontière franco-espagnole !

Par une décision du 13 février 2025, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rappelé à l'État ses **obligations en matière d'hébergement d'urgence** et l'a condamné à verser à la communauté d'agglomération du Pays basque (CAPB) près de 837 000 euros au titre du préjudice financier subi par cette dernière.

Confrontée durant l'année 2018 à une augmentation du nombre de personnes en situation de sans-abrisme, parmi elles majoritairement des personnes exilées, la CAPB avait ouvert un centre d'accueil (Pausa) pour leur proposer un toit.

L'État, qui aurait dû s'occuper de leur hébergement, devra donc rembourser 836 000 euros à la collectivité basque, soit le financement annuel de cette structure. En effet, en vertu du code de l'action sociale et des familles, **il est de la responsabilité de l'État** de permettre l'accès à "toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence".

La cour bordelaise constate une **carence "avérée et prolongée" de l'État** en raison de "**l'insuffisance du dispositif d'hébergement d'urgence** mis en place dans le département des Pyrénées-Atlantiques".

Pour aller plus loin

En lien avec les actualités de ce mois-ci

Ressources écrites

- Actualités janvier & février 2025, disponible sur le site de Tous Migrants
- Document référence de Tous Migrants et ses annexes, notamment celle sur la militarisation et illégalité de la politique à la frontière
- Tous Migrants, Médecins du Monde, "Santé et frontière(s) - Stigmates d'une traversée sur les corps"
- Rapport de l'Observatoire des Libertés Associatives, "Au mépris des droits. Enquête sur la répression de la solidarité avec les personnes exilées aux frontières"

Comptes Instagram à suivre



Refuges Solidaires



Briançon Exil